

Ministère de la Santé Publique

Listes de promotion au choix au grade d'administrateur conseiller de la santé publique au titre des années 2001 et 2003..... 1213

Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité

Nomination d'un directeur régional..... 1213

Ministère de l'Education et de la Formation

Décret n° 2004-1032 du 26 avril 2004, portant création d'une filière de sport à l'enseignement secondaire et d'un diplôme de baccalauréat sport..... 1214

Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur..... 1214

Nomination de directeurs..... 1214

Nomination d'un secrétaire général..... 1214

Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 27 avril 2004, portant homologation et renouvellement d'homologation de certificats et diplômes de formation professionnelle..... 1214

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 27 avril 2004, modifiant et complétant l'arrêté du 12 mars 2002, fixant la liste des départements et des unités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche..... 1216

lois

Loi n° 2004-34 du 3 mai 2004, portant approbation de la convention de crédit conclue le 15 mars 2004 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) pour la contribution au financement du projet du barrage Sarrat et d'irrigation des plaines de Ouled Boughanem et Mahjouba (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique – Est approuvée, la convention annexée à la présente loi conclue, à Tunis le 15 mars 2004, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et relative à l'octroi à la République Tunisienne d'un prêt d'un montant de douze millions (12.000.000) de dinars koweïtiens, pour la contribution au financement du projet du barrage Sarrat et d'irrigation des plaines de Ouled Boughanem et Mahjouba.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 3 mai 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 27 avril 2004.

Loi n° 2004-35 du 3 mai 2004, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 12 mars 2004 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement, relatif au financement de la deuxième phase du projet d'amélioration de la qualité du système éducatif (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique – Est approuvé, l'accord de prêt annexé à la présente loi conclu, à Washington le 12 mars 2004, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif à l'octroi d'un prêt de cent quatre millions quatre cents mille (104.400.000) euros pour le financement de la deuxième phase du projet d'amélioration de la qualité du système éducatif.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 3 mai 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 27 avril 2004.